

**FICHE MÉTIER**

# Infirmier puériculteur diplômé d'État

Dès la  
naissance





# Le métier d'infirmier puériculteur diplômé d'État

Sources : solidarites.gouv.fr

L'**infirmier puériculteur** est un professionnel de santé spécialisé dans les **soins et l'accompagnement des nourrissons, des jeunes enfants et de leurs familles**. Sa mission principale consiste à **veiller à la santé globale**, au **bien-être physique et psychologique**, ainsi qu'au bon **développement** de l'enfant dès sa naissance.

Il intervient dans divers contextes : maternités, services hospitaliers pédiatriques, crèches, Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou encore dans des structures médico-sociales. Son rôle est d'évaluer le développement physique, émotionnel et psychologique de l'enfant, de surveiller son état de santé, et de poser des diagnostics éducatifs, sanitaires et sociaux. Il met en œuvre des actions de prévention, de soins et d'éducation, visant à favoriser l'autonomie de l'enfant et de sa famille.

En parallèle, il **accompagne les parents dans l'exercice de leur rôle parental**, les soutient dans les **gestes du quotidien**, les conseille et les **rassure face aux interrogations** liées à la petite enfance.

La formation complémentaire permet d'acquérir les compétences spécifiques nécessaires à l'exercice de cette profession exigeante, humaine et profondément engagée.



## LES COMPÉTENCES ATTENDUES

- ✓ **Connaître le développement global du jeune enfant**
- ✓ **Maîtriser les protocoles de soins**
- ✓ **Accompagner les parents** dans leur rôle éducatif et parental
- ✓ **Connaître le cadre réglementaire et législatif** de l'accueil du jeune enfant et de la protection à l'enfance
- ✓ **Manager une équipe**

## APTITUDES NÉCESSAIRES

- **Sensibilité** à l'univers des nouveaux-nés et des enfants,
- **Patience** et **respect d'autrui**,
- **Stabilité** émotionnelle,
- Sens des **responsabilités**,
- Souci de la **sécurité** et de l'**hygiène**,
- Capacités **relationnelles** pour **accompagner les familles** et les professionnels de la petite enfance,
- Sens aigu de l'**observation**,
- Sens du **travail en équipe**,
- **Pédagogie** pour assurer la formation des professionnels et l'encadrement du personnel

## OÙ EXERCER ?

Au sein d'équipes pluridisciplinaires, ce professionnel peut exercer :

- dans les **crèches** et établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- dans les **établissements de santé**, sociaux et médico-sociaux,
- dans les **services de protection** de la santé de l'enfant et de sa famille,
- dans les **services d'accueil** des enfants, de la naissance à l'adolescence,
- à l'**hôpital**, dans les services de maternité et de pédiatrie,
- dans les services départementaux de **PMI** (protection maternelle et infantile).

## FORMATION

Le **diplôme d'État de puériculteur** est une formation spécialisée accessible sur concours, proposée par des **écoles agréées**.

Il permet d'atteindre **un niveau Bac +4** et prépare à l'accompagnement global du jeune enfant et de sa famille. Pour s'y inscrire, il faut être titulaire du diplôme d'État d'infirmier (bac +3) ou de sage-femme (bac +4), ou présenter une attestation d'inscription en dernière année d'un de ces cursus.

La formation dure généralement **un an** et alterne **cours théoriques** (développement de l'enfant, santé publique, psychologie, législation...) et **stages pratiques** en maternité, crèche, service hospitalier ou PMI.

Elle permet d'acquérir des **compétences spécifiques** en matière de **prévention**, de **soins**, d'**éducation** et d'**accompagnement parental**, tout en développant une posture professionnelle adaptée aux besoins de la petite enfance. Ce diplôme ouvre l'accès à des **postes variés** dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, où les professionnels interviennent auprès des enfants, des familles et des équipes pluridisciplinaires, avec expertise et bienveillance.

# ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Employé au service des affaires sociales d'une mairie, l'infirmier puériculteur peut **coordonner les actions municipales en faveur de la petite enfance**. Après quelques années d'expérience, il peut aussi **diriger une crèche municipale ou associative**.

À l'hôpital, avec un diplôme de cadre de santé, il pourra **prendre la responsabilité d'un service de pédiatrie**. Autre possibilité : **devenir formateur** dans un IFSI (Institut de Formation en Soins infirmiers).

## OÙ SE RENSEIGNER ?



Pour découvrir l'intégralité de la fiche métier,  
rendez-vous sur [solidarites.gouv.fr](https://solidarites.gouv.fr)



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES  
- CHARENTE -